



Fiche Signalétique

Herbicide Velocity® SP

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Herbicide Velocity® SP
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 28833
Code du produit: 36250
Référence(s) VC: 1177
Produit signalément: Herbicide sélectif

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
6-130 RESEARCH LANE
GUELPH, ON CANADA N1G 5G3

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 hr):
(800) 682-5368
PERMANENCE TRANSPORTS (24 hr.): CHEMTREC
(800) 424-9300 or (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT
Produits agricoles: (800) 682-5368

Le MSDS courant est disponible par notre site Web (www.valent.ca) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- Attention**
- Provoque de légères irritations oculaires.
 - Nocif si avalé ou absorbé par la peau
 - Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation
 - Éviter tout contact avec les yeux
 - Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer une irritation oculaire mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

Contact cutané aigu: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque d'être légèrement toxique lorsqu'il est absorbé par la peau.

Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Numéro d'appel d'urgence : (800) 892-0099
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0255-FRA
Date de révision: 02/15/2011

Ingestion aiguë: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque d'être légèrement toxique en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit est sensé être légèrement toxique en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations aériennes risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes peuvent comprendre, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer): Les études avec du bispyribac-sodium technique dans les animaux de laboratoire indiquent que les expositions élevées répétées peuvent produire des changements du foie, réservoir souple urinaire, cholagogue et rein mais ne produisent pas le cancer.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): Aucune toxicité développementale n'a été produite dans les animaux de laboratoire exposés au bispyribac-sodium technique, même aux doses qui étaient toxiques à l'animal enceinte.

Toxicité pour la reproduction: le Bispyribac-sodium technique n'a pas produit la toxicité reproductrice chez les études des animaux.

Signes et symptômes d'effets systémiques: Les signes de la toxicité observés chez des animaux d'essai exposés aux doses élevées répétées d'un produit semblable, bispyribac-sodium technique, incluent le vomissement, la salivation, les tabourets lâches et le gain diminué de poids corporel.

Conditions médicales potentiellement aggravées: Les individus avec des états de préexistence du réservoir souple de foie, de rein, cholagogue ou urinaire ont pu avoir augmenté la susceptibilité à la toxicité des expositions excessives.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Bispyribac-sodium (Sodium 2,6-bis[(4,6-diméthoxy-pyrimidin-2-yl)oxy]benzoate)	125401-92-5	77 - 83	Matière active
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	No CAS#	17 - 23	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	Sans objet
INFLAMMATION SPONTANÉE:	Non disponible
MOYENS D'EXTINCTION:	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:	Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

Santé :	0
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	aucun

(Minime=0, légère=1, modérée=2, élevée=3, extrême=4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Produits de décomposition dangereux: Aucun prévu

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Garder ce pesticide dans son contenant d'origine. Ne pas transporter ou stocker à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas mettre ce concentré dans des alimentaires. Ne pas diluer ce concentré dans des contenant alimentaires.

Stockage:

Magasin dans un endroit frais et sec, hors de lumière du soleil directe. Conserver le récipient bien fermé.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Bispyribac-sodium (Sodium 2,6-bis[(4,6-diméthoxy-pyrimidin-2-yl)oxy]benzoate)	aucun
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: Poudre à la température ambiante
Odeur: Inodore
Point d'éclair: Sans objet
Point de fusion: 219.5°C (Technique se décompose)
Masse volumique apparente: 0.25 g/ml or 15.6 lb./cu. ft.

Numéro d'appel d'urgence : (800) 892-0099
 Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0255-FRA
 Date de révision: 02/15/2011

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pression de vapeur:	6.7 mPa at 25°C (Technique)
pH:	8.84 (1% w/v in water, 20°C)
Caractéristiques de corrosion:	Donnée non disponible
Solubilité:	6.75 g/100 ml water (Technique)

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable à températures ambiantes normales.
Incompatibilité:	Non-réactif avec les agents réducteurs de oxydation et et les suppressants du feu.
Propriétés d'oxydation/réduction:	Ne réagit pas en présence de l'eau, du monophosphate d'ammonium, du zinc ou du permanganate de potassium.
Risque d'explosion:	donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux:	Aucun prévu

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Les informations suivantes sont pour le matériel technique.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	Male - 4,111 mg/kg Female - 2,635 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité dermale LD ₅₀ (rats)	>2,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	>4.48 mg/l	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Skin Irritation (rabbits)	Brève et / ou une irritation mineure	Catégorie de toxicité	IV
Skin Sensitization (guinea pigs)	Sensibilisateur potentiel	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Bispyribac-sodium (Sodium 2,6-bis[(4,6-dimethoxyimidin-2-yl)oxy]benzoate)	non	non	non	N'est pas classée
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	non	non	non	N'est pas classée

TOXICITÉ DE BISPYRIBAC-SODIUM TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les rats aux niveaux de dose de 0, 100, 1000, 10000, et 20000 pages par minute pendant 13 semaines. Le NOEL était de 100 pages par minute (7.2 mg/kg/jour) dans les mâles et de 1000 pages par minute (79.9 mg/kg/jour) chez les rats femelles. Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus les changements histopathologiques du foie, du réservoir souple urinaire et du cholagogue; le sérum accru A OBTENU, GPT et ALPE; et gain réduit de poids corporel. du Bispyribac-sodium technique a été également examiné chez les chiens pendant 13 semaines aux doses de 0, 30, 100 et 600 mg/kg/jour. Le NOEL était 100 mg/kg/jour. On a observé le vomissement, la salivation et les tabourets lâches chez les animaux exposés à 600 mg/kg/jour. Des changements histopathologiques du foie ont été également notés dans les mâles à 600 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ: du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les rats pendant 2 années aux doses de 0, 20, 200, 3500 et 7000 pages par minute dans les mâles et de 0, 20, 200, 5000 et 10000 pages par minute dans les femelles. Le NOEL était de 20 pages par minute (mg/kg de mâle 1.1/jour, mg/kg de femelle 1.4/jour). Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus le gain diminué de poids corporel; variations des valeurs hématologiques et de sang de biochimie; et lésions histopathologiques du foie et du cholagogue. On n'a observé aucune lésion néo-plastique. du Bispyribac-sodium technique a été examiné chez les souris pendant 18 mois aux doses de 0, 10, 100, 2500 et 5000 pages par minute. Le NOEL était de 100 pages par minute (14.1 mg/kg/jour) dans les mâles et de 10 pages par minute (1.7 mg/kg/jour) dans les femelles. Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus le gain réduit de poids corporel; poids diminué de foie; poids accru de rein; et changements histopathologiques du foie. On n'a observé aucune lésion néo-plastique. Une étude chronique de toxicité de 52 semaines de bispyribac-sodium technique a été entreprise chez les chiens aux doses de 0, 10, 100 et 750 mg/kg/jour. Le NOEL était 10 mg/kg/jour. Les effets observés à des doses plus élevées ont inclus la salivation, le vomissement et les tabourets lâches; poids accru de foie; et changements histopathologiques du cholagogue.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: du Bispyribac-sodium technique a été examiné dans une étude de toxicité développementale avec des lapins aux doses de 0, 30, 100 et 300 mg/kg/jour. Le NOEL pour la toxicité maternelle était 100 mg/kg/jour; et pour la toxicité développementale le NOEL était 300 mg/kg/jour. La toxicité maternelle a inclus l'une mort et la dépression du livraison et légère prématurée du gain de poids corporel.

du Bispyribac-sodium technique a été examiné dans une étude de toxicité développementale chez les rats aux niveaux de dose de 0, 100, 300 et 1000 mg/kg/jour. Le NOEL maternel était 300 mg/kg/jour et le NOEL développemental était 1000 mg/kg/jour. La toxicité maternelle observée à 1000 mg/kg/jour s'est composée de la souillure anogénital.

PROCRÉATION: Une étude de reproduction de rat de deux-génération a été entreprise avec du bispyribac-sodium technique aux doses de 0, 20, 1000 et 10000 pages par minute. Le NOELs pour la toxicité adulte systémique, les paramètres développementaux de progéniture et la toxicité reproductrice étaient de 20, 1000, et 10000 pages par minute, respectivement. La toxicité adulte systémique a inclus le gain de poids corporel et la consommation de nourriture diminués; poids accru de foie; et changements histopathologiques du foie et du cholagogue. La croissance de la progéniture F1 et F2 a été empêchée à 10000 pages par minute.

MUTAGÉNICITÉ: le Bispyribac-sodium technique était négatif dans les analyses suivantes: mutation renversée (Ames); CHO, aberration chromosomique (in vitro); synthèse imprévue d'ADN; et micronoyau chez les souris (in vivo).

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE: du Bispyribac-sodium technique est considéré pratiquement non-toxique aux oiseaux basés sur des essais dans les espèces aviaires suivantes:

Oral LD ₅₀ , bobwhite quail:	greater than 2250 mg/kg
Dietary LC ₅₀ , bobwhite quail:	greater than 5620 ppm
Dietary LC ₅₀ , mallard duck:	greater than 5620 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES: du Bispyribac-sodium technique est considéré comme pratiquement non-toxique pêcher et les invertébrés aquatiques basés sur des résultats dans les essais suivants:

Bluegill sunfish 96 hr. LC ₅₀ :	greater than 100 ppm
Rainbow trout 96 hr. LC ₅₀ :	greater than 100 ppm
Daphnia magna 48 hr. LC ₅₀ :	greater than 100 ppm
Sheepshead minnow 96 hr. LC ₅₀ :	greater than 100 ppm
Mysid shrimp 96 hr. LC ₅₀ :	greater than 100 ppm
Oyster shell deposition 96 hr. EC ₅₀ :	greater than 100 ppm

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Le LC_{marin} 50 nosupersub du bispyribac-sodium technique dans les vers de terre est plus grand que 1000 pages par minute.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

MÉTHODES D'ELIMINATION:

Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Référence UN/NA:	Sans objet
Appellation réglementaire pour le transport terrestre:	Herbicide, plein, non-réglé
Non technique (matière dangereuse)	Sans objet
Classe de risques:	Sans objet
Groupe d'emballage:	Sans objet
Quantité soumise à déclaration:	Sans objet
Remarques:	Aucune
Exonération nécessaire:	Aucune
Guide des mesures d'urgence:	Sans objet
Polluant marin:	Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**RÉGLEMENTATION CANADIENNE**

Catégorie de risque du SIMDUT: Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides:

Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission:	Issue MSDS en français
N° de la fiche signalétique:	CAN-0255-FRA
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires:	28833
Numéro de révision:	2

Numéro d'appel d'urgence : (800) 892-0099
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0255-FRA
Date de révision: 02/15/2011

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision: 02/15/2011
Remplace la fiche émise le: Aucune
Personne responsable: Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche signalétique (FS) a un usage différent ET NE REMPLACE PAS NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE APPROUVÉE DU PRODUIT (qui est fixée au contenant et accompagne le produit). Cette FS fournit des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les personnes affectées aux situations d'urgence et les autres personnes qui manipulent de grandes quantités du produit dans le contexte d'activités autres que l'utilisation du produit, alors que l'étiquette fournit l'information conçue spécifiquement pour l'usage normal du produit.

L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des produits antiparasitaires sont réglementés par l'ARLA en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Tous les renseignements et toutes les précautions nécessaires et appropriés sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination figurent sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale que d'utiliser un produit antiparasitaire de manière non conforme à l'étiquette approuvée par l'ARLA.

Les informations contenues dans cette fiche sont fondées sur les données qui nous étaient disponibles à la date de révision précisée ci-dessus et sont supposées correctes. Veuillez communiquer avec Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations contenues dans cette fiche aux fins particulières de l'utilisateur incombe à ce dernier. Quoique la préparation de cette fiche ait fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces renseignements pour les usages ou les conséquences des usages que l'utilisateur fait de cette fiche et du produit.

2011 Valent Canada, Inc.